



**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **L'Association des représentants de l'industrie du vapotage demande au gouvernement de ne pas rendre la vie plus difficile à ceux qui essaient d'arrêter de fumer**

**Interdire les saveurs risquent d'empirer les choses pour 1,1 millions de québécois**

Montréal, le 9 décembre 2020 – Suite aux recommandations du rapport du directeur national de la santé publique sur le vapotage rendu public et de la déclaration du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, l'Association des représentants de l'industrie du vapotage (ARIV) exhorte le gouvernement à ne pas interdire les saveurs des produits de vapotage et à ne pas réduire l'accès aux boutiques spécialisées pour les ex-fumeurs. L'ARIV, une voix forte de l'industrie du vapotage au Québec, est d'avis qu'une éventuelle interdiction des produits aromatisés de vapotage créerait davantage de problèmes en incitant d'ex-fumeurs à renouer la cigarette, tout en stimulant le marché illicite ou les ventes en ligne hors Québec.

L'Association des représentants de l'industrie du vapotage souhaite, tout comme le gouvernement, que les lois soient renforcées afin que les jeunes n'aient pas accès et n'utilisent pas les produits de vapotage. D'ailleurs, l'association tient à rappeler qu'il est interdit par la loi de vendre des produits de vapotage à des personnes d'âge mineur au Québec. Avant de mettre en place de nouvelles restrictions de façon précipitée et en plein cœur de la gestion de la pandémie, l'ARIV invite le gouvernement du Québec à prendre le temps de bien faire les choses et à ne pas bannir les arômes des cigarettes électroniques.

« Nous voulons être très clairs : nous ne voulons pas que les jeunes aient accès à des produits de vapotage et nous partageons la préoccupation du gouvernement de restreindre l'accès au vapotage chez les jeunes. Cependant, il ne faut pas oublier que les vapoteurs du Québec sont pour la grande majorité des cas des ex-fumeurs. En interdisant les saveurs des cigarettes électroniques comme le rapport le recommande, des milliers d'ex-fumeurs ne pourront plus consommer la cigarette électronique. Plusieurs de ces ex-fumeurs risquent de recommencer à fumer la cigarette alors que d'autres iront simplement acheter leurs produits sur le web à l'extérieur du Québec ou s'approvisionner sur le marché illicite », a déclaré monsieur Daniel Marien, propriétaire de boutiques de vapotage et directeur fondateur de l'Association des représentants de l'industrie du vapotage.

Selon Santé Canada, le vapotage est moins nocif que le tabagisme. L'ARIV maintient qu'il est primordial que la discussion entourant les produits de vapotage soit rationnelle et se fasse de manière transparente entre les acteurs de l'industrie, les experts en santé publique, les experts en réduction des méfaits et les instances gouvernementales. Il faut une discussion fondée sur les faits, publique, et une application plus rigoureuse des lois fédérales et provinciales existantes. Le vapotage est 95 % moins dommageable que la cigarette et fait partie des solutions pour réduire les méfaits du tabagisme auprès des fumeurs.

### **À propos de l'ARIV**

L'Association des représentants de l'industrie du vapotage est la plus grande association au Canada représentant les fabricants, les importateurs, les distributeurs et les détaillants de l'industrie. L'ARIV s'engage à travailler avec les parties prenantes et les gouvernements pour établir et pour faire respecter la réglementation des produits de vapotage au Canada. L'approche d'ARIV est basée sur des preuves crédibles, la science, les faits et la logique. Dans le cadre de ses efforts pour développer et défendre l'industrie de façon responsable, l'Association s'engage à collaborer avec Santé Canada et d'autres organismes de réglementation pour identifier les meilleures pratiques et l'élaboration de règlements fondés sur des preuves.

SOURCE : ARIV

[www.vitaofcanada.com](http://www.vitaofcanada.com)

Informations :

Daniel Marien

Directeur fondateur

L'Association des représentants de l'industrie du vapotage

450 543-9183